



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
N° 04-0826

Cayenne, le 31 août 2026

Affaire suivie par :

Cabinet

Tél : 05 94 27 20 56

Mél : dircab@ac-guyane.fr

Monsieur le Recteur de la région Académique de
Guyane

Troubiran : Route de Baduel
BP6011
97306 Cayenne Cedex

À

Mesdames et Messieurs les personnels de l'académie

Circulaire académique de rentrée 2026

Priorités pour l'année scolaire 2026-2027

Références :

- *Circulaire de rentrée du Ministre de l'Éducation nationale*
- *Protocole d'action en cas de violences sexistes et sexuelles au sein des écoles et établissements scolaires*
- *Guide d'accompagnement des situations traumatisantes de l'académie de la Guyane*
- *Convention départementale relative à la protection de l'enfance, au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à la prévention de la délinquance en milieu scolaire dans l'académie de Guyane*

La rentrée scolaire 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations fixées par le ministre de l'Éducation nationale et des ambitions portées par notre projet académique. Dans un contexte marqué par de profondes évolutions sociales, technologiques et environnementales, l'École demeure investie d'une mission fondamentale : instruire et protéger.

Instruire, d'abord, parce que la transmission des savoirs, l'acquisition des connaissances et la maîtrise des compétences constituent le cœur de notre mission. L'École doit permettre à chaque élève de développer son intelligence, son esprit critique et sa capacité à comprendre le monde afin de construire son avenir. Cette exigence est au fondement de l'égalité des chances et de l'émancipation individuelle.

Protéger, ensuite, parce qu'aucun apprentissage durable ne peut se construire sans un environnement sécurisant, respectueux et propice aux apprentissages. L'École doit garantir à chaque élève un cadre lui permettant de grandir, de s'épanouir et de devenir un citoyen éclairé, attaché aux valeurs de la République et respectueux des autres.

Dans l'académie de Guyane, cette double ambition prend une résonance particulière. Les réalités géographiques, démographiques, linguistiques et culturelles de notre territoire exigent une action éducative à la fois exigeante dans ses objectifs et adaptée dans ses modalités. Elles nous imposent de garantir à chaque élève, où qu'il vive, l'accès à une école de qualité, capable de répondre à ses besoins, de révéler ses talents et de l'accompagner vers la réussite.

La présente circulaire précise les priorités qui guideront l'action de l'académie au cours de l'année scolaire 2026-2027. Elle s'inscrit dans le cadre fixé par la circulaire de rentrée du ministre de l'Éducation nationale, dont elle décline les orientations au regard des enjeux propres à l'académie de Guyane tels que fixés dans notre projet académique. Elle s'appuie également sur les textes de référence relatifs à la protection des élèves et des personnels, à la prévention des violences, à la prise en charge des situations traumatisantes et à la protection de l'enfance, qui constituent un cadre d'action commun à l'ensemble des acteurs de l'académie.

Une école qui instruit

Notre première priorité demeure la maîtrise des savoirs fondamentaux. En Guyane, cet enjeu revêt une importance particulière tant la question de la langue constitue un déterminant essentiel de la réussite scolaire. Le renforcement de la maîtrise du français doit ainsi demeurer au cœur de notre action collective. Cette ambition se traduira par la poursuite des actions engagées en matière de prévention de l'illettrisme, notamment grâce au recours aux intervenants en langues maternelles favorisant les premières acquisitions langagières, déterminantes pour l'apprentissage de la lecture. Elle s'appuiera également sur le plan lecture, sur l'expérimentation « Tous lecteurs » dans le cadre du dispositif « Collège en progrès » ainsi que sur les UPE2L destinées aux élèves non lecteurs de la voie professionnelle.

En Guyane, la maîtrise du français constitue une responsabilité partagée par l'ensemble des enseignants. Quelle que soit leur discipline, ils veilleront à ce que la compréhension des consignes, l'acquisition du vocabulaire, la capacité à argumenter, à rédiger et à raisonner soient pleinement intégrées aux apprentissages. Les pratiques pédagogiques favorisant l'expression, la rédaction et l'argumentation des élèves devront être privilégiées. Les corps d'inspection veilleront à l'arrêt de l'utilisation de

textes à trous et accompagneront les équipes dans la diffusion des pratiques les plus efficaces et dans le suivi des progrès des élèves.

Conformément aux orientations nationales, nous devons également renforcer l'acquisition du raisonnement scientifique et promouvoir davantage les sciences auprès de tous les élèves. Cette ambition participe pleinement à la formation de citoyens éclairés, capables d'analyser, de comprendre et d'agir dans un monde en constante évolution. Cette ambition trouve un prolongement naturel dans la politique académique d'orientation et dans le développement de la culture scientifique, technologique et industrielle auprès de tous les élèves.

Les réalités géographiques, sociales et culturelles de la Guyane imposent de poursuivre l'adaptation de notre action éducative. Les enjeux du plurilinguisme, les contraintes d'accessibilité, les disparités territoriales ainsi que les besoins spécifiques des élèves et de leurs familles doivent être pleinement pris en compte dans les projets pédagogiques et éducatifs.

Dans cette perspective, la contextualisation des apprentissages constitue une condition essentielle de leur appropriation par les élèves. Elle est attendue dans l'ensemble des disciplines, du premier au second degré. Les travaux déjà engagés dans plusieurs champs disciplinaires démontrent toute la pertinence de cette démarche et seront prochainement consolidés par des orientations académiques dédiées.

La liaison inter degré constitue également un levier majeur pour assurer la continuité des apprentissages et accompagner au mieux les élèves dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée. Elle doit permettre aux équipes du premier et du second degrés de mieux partager leur connaissance des élèves, de croiser leurs expertises et d'anticiper les difficultés liées aux transitions entre l'école et le collège. Cette dynamique doit être particulièrement structurée et s'appuyer sur des objectifs pédagogiques partagés, un suivi attentif des parcours et une réflexion commune sur les pratiques les plus à même de réduire les écarts de réussite. Le trinôme de pilotage du réseau, associant le principal du collège, l'IEN et l'IA-IPR référent, doit jouer un rôle majeur dans l'impulsion, la coordination et le suivi de cette liaison inter degré. Celle-ci doit ainsi être conçue comme un véritable espace de travail collectif au service de la continuité des apprentissages, de la prévention des ruptures et de la réussite de chaque élève.

La pédagogie doit demeurer au cœur de l'ensemble des actions conduites dans les écoles et les établissements. Chaque projet, dispositif ou initiative doit ainsi être pensé au regard de sa contribution aux apprentissages, à la réussite et à l'épanouissement des élèves. Les voyages et sorties scolaires s'inscrivent pleinement dans cette exigence : ils doivent être conçus comme de véritables temps d'apprentissage et s'inscrire dans une démarche pédagogique explicite, en lien avec les programmes et les objectifs du projet d'école ou d'établissement.

La mise en œuvre des programmes doit tenir compte des acquis réels des élèves. Lorsque des fragilités importantes persistent sur les attendus des années précédentes, la consolidation des fondamentaux constitue un préalable indispensable à l'acquisition des compétences du cycle en cours. Les équipes veilleront ainsi à articuler les objectifs des programmes avec les besoins de remédiation et de renforcement identifiés chez les élèves.

Cette exigence pédagogique s'applique pleinement à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, domaine dans lequel l'académie est fortement engagée et doit poursuivre ses efforts. Elle repose notamment sur l'investissement des accompagnants des élèves en situation de handicap, dont la contribution est essentielle à la réussite des parcours scolaires. Les écoles et établissements veilleront à favoriser leur pleine intégration au sein des équipes éducatives et au respect du cadre de leurs missions, afin de garantir la qualité et la continuité de l'accompagnement proposé aux élèves.

Parce que la réussite scolaire ne saurait se réduire à la seule acquisition des savoirs fondamentaux, nous devons également poursuivre notre ambition en matière d'éducation artistique et culturelle. L'accès à la culture constitue un puissant levier d'émancipation, d'ouverture au monde et de construction de la citoyenneté. Le développement des partenariats culturels, la valorisation des patrimoines guyanais et l'accès de tous les élèves aux parcours d'éducation artistique et culturelle devront être poursuivis et renforcés. L'académie poursuivra également son ambition de généralisation de l'éducation artistique et culturelle à travers la réouverture du label « 100 % EAC » et le renforcement de la formation initiale et continue des personnels. Cette ambition s'appuiera sur une conception large de la culture, intégrant pleinement la culture scientifique, en lien avec les acteurs du territoire tels que le Centre spatial guyanais, l'IRD, Canopée des Sciences et l'ensemble des partenaires culturels et scientifiques.

Le numérique doit également être pleinement mobilisé au service des apprentissages et de la réussite des élèves. Son développement doit s'accompagner d'une éducation renforcée à l'esprit critique, à la citoyenneté numérique et à un usage raisonné des outils numériques et de l'intelligence artificielle. Ces technologies offrent des perspectives nouvelles mais exigent plus que jamais la maîtrise du langage, du raisonnement et de l'autonomie intellectuelle.

La mise en œuvre du plan Avenir demeure par ailleurs une priorité académique afin de garantir à chaque élève un parcours d'orientation équitable, ambitieux et adapté aux besoins du territoire guyanais. Une attention particulière sera portée à la promotion des sciences et à la réduction des inégalités de genre dans l'accès aux filières scientifiques, technologiques et industrielles, où les filles demeurent sous-représentées malgré des résultats scolaires souvent favorables en début de scolarité.

Les établissements veilleront à consolider les actions d'orientation dès le collège, notamment par l'utilisation des ressources de l'Onisep, l'organisation de temps

d'accompagnement individualisés et la mise en œuvre des Projets Personnalisés d'Orientation. Ils renforceront également la lutte contre les stéréotypes de genre à travers la sensibilisation des équipes éducatives, la valorisation de parcours féminins dans les domaines scientifiques et techniques ainsi que l'analyse des pratiques d'orientation.

La mise en œuvre de ces orientations nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'académie. Les responsables hiérarchiques veilleront à les inscrire dans les projets d'école et d'établissement, à accompagner les équipes dans leur déclinaison opérationnelle, à valoriser les initiatives locales et à assurer un suivi régulier des actions engagées.

Une école qui protège

La réussite des élèves suppose également une école protectrice, garante de leur sécurité, de leur bien-être et de leur épanouissement. L'amélioration du climat scolaire demeure une condition essentielle des apprentissages et de la confiance nécessaire à la vie collective. Les équipes poursuivront leurs actions en matière de prévention du harcèlement, de lutte contre les violences et les discriminations, de prévention du décrochage scolaire, de promotion de l'assiduité, de développement des compétences psychosociales et d'éducation aux valeurs de la République. Les écoles et les établissements veilleront aussi à la bonne appropriation et à la mise en œuvre du protocole d'action en cas de violences sexistes et sexuelles au sein des écoles et établissements scolaires qui constitue le cadre de référence pour la prévention, le signalement, l'accompagnement des victimes et le traitement des situations.

Le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVAR 1^{er} degré -EVARS 2nd degré) constitue également un enjeu essentiel de prévention et de protection des élèves. Sa mise en œuvre doit être assurée dans le respect des programmes et des textes en vigueur, avec une attention particulière portée à l'adaptation des contenus à l'âge des élèves et à la qualité de l'accompagnement des équipes.

Une attention particulière devra être portée à la transmission et au respect des principes et valeurs de la République, qui fondent l'action de l'École et garantissent le vivre ensemble. Les atteintes à ces principes devront faire l'objet d'une vigilance constante et d'un traitement adapté, en mobilisant les ressources et dispositifs prévus par l'institution.

Le respect des principes et valeurs de la République implique également une attention particulière portée à la protection des personnels. Les agents confrontés à des situations d'incivilité, de menace ou d'agression doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement rapide et de la mobilisation de l'ensemble des dispositifs de soutien et de protection prévus par l'institution. Lorsque les événements rencontrés sont susceptibles de générer des conséquences psychologiques individuelles ou collectives,

les équipes s'appuieront sur les procédures et ressources prévues par le guide académique d'accompagnement des situations traumatisantes.

Une vigilance particulière devra être portée aux situations de vulnérabilité sociale, familiale ou psychologique rencontrées par certains élèves. Le travail partenarial avec les collectivités territoriales, les services de l'État, les associations ainsi que les acteurs sanitaires et médico-sociaux devra être consolidé, notamment dans les communes de l'intérieur. Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre de la convention départementale relative à la protection de l'enfance, au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à la prévention de la délinquance en milieu scolaire, qui organise la coordination entre les différents partenaires institutionnels du territoire.

Afin de garantir une réponse adaptée aux situations susceptibles d'affecter les élèves et les communautés éducatives, les équipes sont invitées à s'appuyer sur les différents outils et cadres de référence mis à leur disposition, notamment le protocole d'action en cas de violences sexistes et sexuelles au sein des écoles et établissements scolaires élaboré par le ministère de l'Éducation nationale, la convention départementale relative à la protection de l'enfance, au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à la prévention de la délinquance en milieu scolaire dans l'académie de Guyane, ainsi que le guide académique de gestion des situations traumatisantes élaboré par le rectorat.

La réussite des élèves repose sur l'engagement, la compétence et la stabilité des équipes. Dans un contexte marqué par des tensions de recrutement, l'académie poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité des métiers de l'éducation, améliorer l'accueil et l'accompagnement des nouveaux personnels, développer la formation continue de proximité et soutenir les parcours professionnels. Une attention particulière sera portée à la qualité de vie et aux conditions de travail des agents, notamment ceux exerçant dans des conditions spécifiques. Le respect des missions confiées aux assistants d'éducation constitue également une condition essentielle au bon fonctionnement des écoles et établissements et à la qualité du climat scolaire. Leur rôle et leur positionnement au sein des équipes doivent être clairement définis et respectés, dans le cadre des missions qui leur sont réglementairement confiées.

La rentrée 2026 marque également une étape importante dans la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants. Dans une académie confrontée à des enjeux spécifiques de recrutement et de fidélisation, sa réussite revêt une importance particulière. Elle doit permettre de renforcer l'attractivité de ce métier fondateur, de mieux préparer les futurs enseignants aux exigences de leur mission et aux réalités du territoire guyanais, tout en contribuant à la constitution d'équipes pédagogiques plus stables au service de la réussite des élèves.

La continuité du service public d'éducation repose également sur une gestion responsable des ressources humaines. À ce titre, les autorisations spéciales d'absence accordées pour convenances personnelles ne présentent aucun caractère

automatique. Elles seront examinées au regard des nécessités de service, des contraintes d'organisation des écoles et des établissements ainsi que des dispositions réglementaires en vigueur.

De la même manière, il est primordial que les enseignants soient mobilisés et mobilisables sur l'ensemble de la période de surveillance et de correction des examens.

Enfin, cette exigence de continuité du service public doit également nous conduire à anticiper les conséquences des évolutions climatiques sur notre territoire et sur nos activités. La crise de l'eau que nous avons connue nous l'a rappelé avec force. Nous devons dès à présent nous préparer à ces situations et travailler à un véritable plan de continuité d'activité, afin d'anticiper les difficultés d'organisation et de garantir, quelles que soient les circonstances, la continuité et la qualité du service public d'éducation.

L'année scolaire 2026-2027 doit nous permettre de consolider une école qui instruit avec exigence et protège avec bienveillance, profondément ancrée dans les réalités du territoire guyanais. La réussite des élèves de Guyane demeure notre ambition commune. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacune et chacun d'entre vous pour la faire vivre au quotidien au service des élèves, des familles et de l'École de la République.

Le recteur de la région académique de Guyane

 **Le Recteur**
Guillaume GELLE

